

**Au cours de l'année scolaire 2007-2008, les établissements publics du second degré ont déclaré en moyenne 11,6 incidents graves pour 1 000 élèves. La violence touche inégalement les établissements : ce taux est de 4 ‰ en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), 13 ‰ en collège et 15 ‰ en lycée professionnel (LP) ; quatre établissements sur dix ne déclarent aucun incident sur un trimestre. Les atteintes directes aux personnes représentent huit actes graves de violence recensés sur dix. Les collèges et les LP sont relativement plus concernés par les problèmes d'agressions verbales tandis que les LEGT ont enregistré plus fréquemment des atteintes aux biens et à la sécurité. 85 % des incidents ont pour auteurs des élèves, près de 15 % sont commis par des personnes extérieures et moins de 1 % par un personnel de l'établissement. Quatre faits graves déclarés sur dix sont des agressions verbales d'élèves envers le personnel de l'établissement et plus d'un tiers relève de violences entre élèves, principalement des agressions physiques.**

## Les actes de violence recensés par SIVIS dans les établissements publics du second degré en 2007-2008

Sur l'ensemble de l'année scolaire 2007-2008, les établissements publics du second degré ont enregistré 11,6 incidents graves pour 1 000 élèves (*tableau 1*). Cette moyenne masque de fortes disparités entre les différents types d'établissements : les lycées professionnels (LP) et les collèges sont les plus exposés à la violence avec, respectivement, 15,1 et 13,1 incidents graves déclarés pour 1 000 élèves. Les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) sont sensiblement moins concernés par les phénomènes de violence grave : en moyenne, seulement quatre faits pour 1 000 élèves ont été recensés sur l'ensemble de l'année scolaire 2007-2008.

Pour mieux évaluer l'ampleur des phénomènes de violence, on rappelle que près de 4,5 millions d'élèves ont suivi leur scolarité, en 2007-2008, dans un des 7 800 établissements publics du second

degré de France métropolitaine et des DOM. Les collèges, qui représentent les deux tiers de ces établissements (67 %), ont accueilli plus de la moitié des élèves (56 %). Un tiers de ces jeunes (34 %) ont fréquenté un lycée d'enseignement général et technologique, alors que la part des LEGT dans l'ensemble des établissements publics du second degré est de 20 %. Enfin, un jeune sur dix (10 %) était en lycée professionnel, ce dernier type de structure représentant 13 % des établissements. Aussi la taille des établissements est-elle différente selon leur type : les LEGT sont des structures d'enseignement de taille, en général, plus élevée que les collèges et les LP ; ils accueillent, en moyenne, deux fois plus d'élèves par établissement que les collèges et les LP.

### Aucun incident grave sur un trimestre dans deux établissements sur cinq

Le nombre moyen d'actes violents cache également de fortes inégalités au sein d'un même type d'établissement (*graphique 1*). Parmi les LEGT, où la violence est relativement moins fréquente qu'au collège ou en LP, plus de quatre établissements sur dix n'ont déclaré aucun incident grave sur un trimestre. À l'opposé, moins d'un sur dix a enregistré au moins quatre actes graves

**TABLEAU 1 – Nombre moyen d'incidents graves déclarés**

	Nombre moyen d'incidents pour 1 000 élèves
<b>Ensemble des EPLE (1)</b>	<b>11,6</b>
Collèges	13,1
Lycées professionnels	15,1
LEGT	4,0

(1) EPLE : établissement public local d'enseignement

Source : DEPP - enquête SIVIS 2007-2008

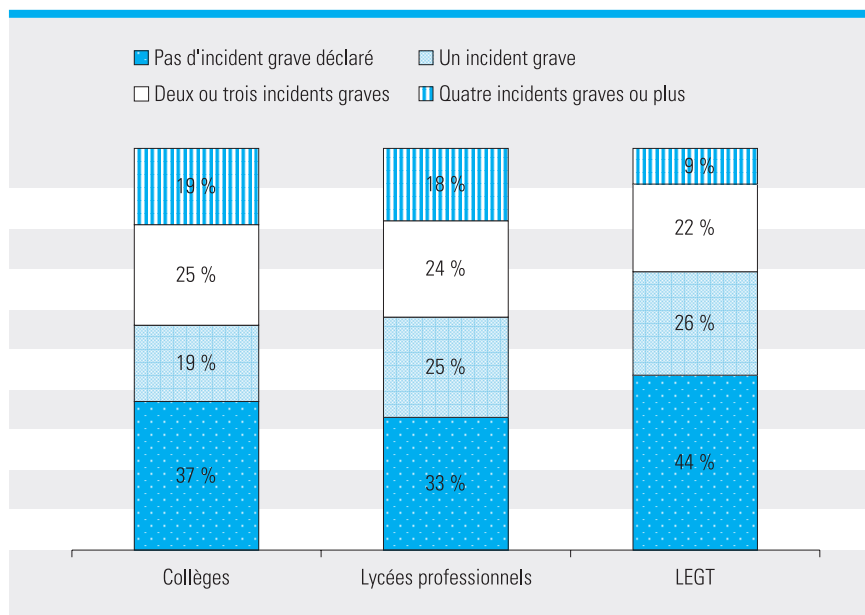
Champ : ensemble des établissements publics du second degré (métropole et DOM)

sur la même période. Si près d'un collège ou lycée professionnel sur cinq déclare au moins quatre faits de violence grave

sur un trimestre, à l'opposé, plus d'un tiers d'entre eux ne déclare aucun incident sur trois mois.

## Des situations hétérogènes aussi dans les collèges plus défavorisés

GRAPHIQUE 1 – Nombre d'incidents graves déclarés par type d'établissement



Source : DEPP - enquête SIVIS 2007-2008, période décembre-février  
Champ : ensemble des établissements publics du second degré (métropole et DOM)

Les faits graves sont donc concentrés sur un petit nombre d'EPLE. Ils sont relativement plus fréquents dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire ou offrant une formation en section d'enseignement général et professionnel adapté, à destination des élèves de collège présentant des difficultés scolaires graves et durables (SEGPA) : 14 % des actes graves signalés dans l'ensemble des collèges ont été perpétrés dans un collège relevant de l'éducation prioritaire et accueillant des jeunes en SEGPA. Ces structures scolarisent seulement 6 % des collégiens du secteur public (tableau 2).

Les collèges classés en éducation prioritaire sans SEGPA ont déclaré, en moyenne, 24 actes de violence grave pour 1 000 élèves sur l'année scolaire 2007-2008. Ce nombre s'élève à 14 incidents graves pour les

### Nouveau système d'information sur la violence

Les résultats présentés ici sont issus de l'enquête SIVIS (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire), mise en place à la rentrée 2007. Cette enquête est réalisée auprès d'un millier d'établissements publics du second degré. Elle se décompose en deux parties : le recensement des faits de violence grave d'une part, l'ambiance au sein de l'établissement et son évolution d'autre part. Il s'agit d'une « enquête web » auprès des chefs d'établissements, qui peuvent y saisir des actes « en continu » tout au long de l'année scolaire. Les données sont exploitées trimestriellement, en décembre, en mars et en juillet.

L'enquête SIVIS remplace l'ancien dispositif SIGNA qui a fonctionné entre les années scolaires 2001-2002 et 2005-2006. Par rapport à SIGNA, SIVIS comporte trois évolutions importantes :

- un recensement plus homogène de la violence, recentré sur les actes plus graves, en cohérence avec le « Mémento sur les conduites à tenir en cas d'infractions en milieu scolaire » diffusé à la rentrée 2006. La nomenclature des actes est déclinée maintenant sur quatorze postes au lieu de vingt-six dans SIGNA ;
- l'ajout d'un questionnaire trimestriel visant à évaluer le climat dans l'établissement et son évolution. Il devrait permettre de contextualiser le nombre brut d'incidents recensés ;
- une enquête réalisée auprès d'un échantillon d'un millier d'établissements du second degré et de circonscriptions du premier degré, représentatif au niveau national (France métropolitaine et DOM). SIGNA était une enquête exhaustive.

L'ancien dispositif SIGNA recensait les actes qui répondaient au moins à l'un des trois critères suivants : avoir une qualification pénale évidente, avoir fait l'objet d'un signalement ou avoir eu un retentissement important dans la communauté scolaire. Ce dernier critère pouvait être variablement interprété par les responsables d'établissement scolaire. De plus, tout acte déclaré dans SIGNA était retenu sans aucune restriction. Aussi, les comparaisons interétablissements, fondées uniquement sur le nombre total d'actes signalés,

ne prenaient pas en compte les différences de gravité des actes enregistrés. Fallait-il, par exemple, enregistrer systématiquement tout vol de crayon ou toute insulte devenue banale en cour de récréation ? Selon leur exposition à la violence, les établissements appréciaient différemment la gravité d'un tel acte.

La volonté d'homogénéiser au mieux les données a conduit à restreindre les critères d'appréciation pour l'enregistrement d'un acte donné, notamment pour toutes les violences entre élèves. Dans le nouveau dispositif SIVIS, pour les faits n'impliquant que des élèves, seuls les incidents présentant un caractère de gravité suffisant, au regard des circonstances et des conséquences de l'acte, sont enregistrés. En particulier, il faut qu'au moins une des conditions suivantes soit remplie : *motivation à caractère discriminatoire, usage d'une arme, utilisation de la contrainte ou de menaces, acte ayant entraîné des soins ou causé un préjudice financier important, porté à la connaissance de la police, de la gendarmerie ou de la justice, susceptible de donner lieu à un dépôt de plainte ou à un conseil de discipline*. À l'inverse, par l'atteinte grave qu'ils représentent envers l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus. Cette démarche devrait permettre d'assurer une meilleure homogénéité des déclarations entre les établissements, même si une certaine subjectivité de la part des responsables d'établissement ne peut être totalement écartée.

Un autre biais classique d'une enquête administrative exhaustive est la sous-déclaration des faits de violence par les enquêtés, soucieux de l'image de l'établissement dont ils ont la charge. À cet égard, le nouveau dispositif SIVIS est une enquête statistique ayant obtenu le label du Conseil national de l'information statistique (CNIS) : les réponses des établissements sont protégées par le secret et ne peuvent être utilisées qu'à des fins statistiques. Les données, totalement anonymisées, ne peuvent donner lieu à aucune comparaison entre établissements.

collèges situés hors éducation prioritaire comportant des classes SEGPA, et à 16 pour les établissements cumulant les deux caractéristiques. En comparaison, les collèges qui ne sont pas classés en éducation prioritaire et qui n'accueillent pas de jeunes en SEGPA ont déclaré, en moyenne, 10 incidents graves sur l'année.

Toutefois, certains de ces établissements « défavorisés » restent peu exposés à la violence en milieu scolaire. Si le nombre moyen d'actes graves enregistrés dans les collèges appartenant à l'éducation prioritaire ou accueillant des élèves en SEGPA est plus élevé que dans les autres collèges, la dispersion y est également importante : en particulier, aucun incident grave sur un trimestre n'a été signalé dans plus d'un quart d'entre eux.

### Atteintes directes aux personnes : quatre actes de violence grave sur cinq

Les actes de violence grave sont essentiellement des atteintes aux personnes (81 %). Un peu plus de 15 % constituent des atteintes aux biens et 4 % portent sur la sécurité de l'établissement (tableau 3). C'est la consommation de stupéfiants qui vient en tête de cette rubrique (près de 2 % des incidents recensés).

Les atteintes directes à autrui se manifestent, à parts égales, par des violences verbales et des agressions physiques (graphique 2a). Les violences verbales font relativement peu l'objet d'un signalement ou d'un dépôt de plainte (un quart d'entre elles) et environ 15 % ont été enregistrées comme clairement discriminatoires, c'est-à-dire à caractère raciste, antisémite, sexiste ou homophobe.

En raison du mode de recensement, les violences physiques enregistrées dans l'enquête sont d'emblée d'une gravité notable (voir l'encadré p. 2). Un acte de ce type sur dix a été commis en utilisant une arme, exclusivement « blanche » ou un objet utilisé comme une arme. Plus de la moitié des agressions physiques ont entraîné des soins médicaux pour la victime (54 %) et trois sur cinq ont fait l'objet d'un signalement ou d'une plainte (61 %). Par ailleurs, un acte de violence

**TABLEAU 2 – Nombre moyen et concentration des incidents graves recensés au collège**

		Nombre moyen d'incidents graves déclarés (pour 1 000 élèves)	En proportion des élèves scolarisés dans les collèges publics (en %)	En proportion des incidents graves déclarés dans les collèges publics (en %)
Éducation prioritaire	Avec SEGPA	16	6	14
	Sans SEGPA	24	8	14
Hors éducation prioritaire	Avec SEGPA	14	13	24
	Sans SEGPA	10	73	48
<b>Ensemble des collèges</b>		<b>13</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : DEPP - enquête SIVIS 2007-2008

Champ : ensemble des collèges publics (métropole et DOM)

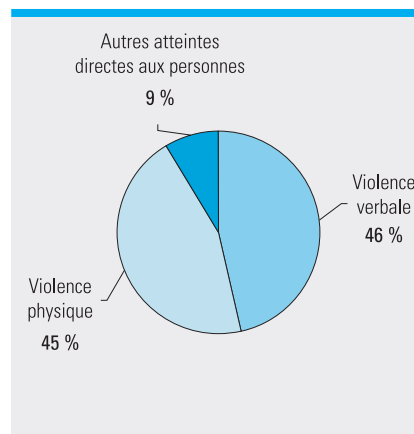
**TABLEAU 3 – Les incidents graves selon leur nature**

Type d'incident grave	En % du nombre total d'incidents déclarés sur 2007-2008
<b>Atteintes aux personnes</b>	<b>80,9</b>
Violence verbale	37,5
Violence physique	36,4
Atteinte vie privée	2,1
Violence sexuelle	1,9
Racket	1,7
"Happy slapping"	0,9
Bizutage	0,4
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>15,4</b>
Vol	6,8
Domage aux locaux ou au matériel	6,5
Domage aux biens personnels	2,1
<b>Atteintes à la sécurité</b>	<b>3,8</b>
Consommation de stupéfiants	1,9
Trafic de stupéfiants	0,5
Port d'arme blanche	1,2
Port d'arme à feu	0,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

Source : DEPP - enquête SIVIS 2007-2008

Champ : ensemble des établissements publics du second degré (métropole et DOM)

**GRAPHIQUE 2a – Les atteintes aux personnes**



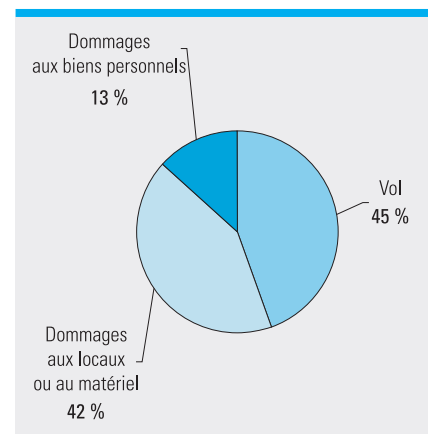
Source : DEPP - enquête SIVIS 2007-2008

Champ : ensemble des établissements publics du second degré (métropole et DOM)

physique sur dix a été enregistré comme étant discriminatoire.

Les atteintes à la vie privée, les violences sexuelles, le racket, le « happy slapping » et le bizutage portés à la connaissance des responsables d'établissement sont des phénomènes relativement rares. Ensemble, ils représentent moins d'une atteinte grave aux personnes sur dix.

**GRAPHIQUE 2b – Les atteintes aux biens**



Source : DEPP - enquête SIVIS 2007-2008

Champ : ensemble des établissements publics du second degré (métropole et DOM)

Relativement moins fréquentes – environ un incident grave sur six recensés – les atteintes aux biens sont constituées majoritairement par des vols et des dommages aux locaux ou au matériel scolaire. Les dommages aux biens personnels représentent 13 % de l'ensemble des atteintes aux biens (graphique 2b). Un peu plus du tiers des atteintes aux biens ont été enregistrées

avec un préjudice financier important. Les atteintes aux biens font plus souvent l'objet d'un signalement ou d'une plainte que les violences physiques (74 % contre 61 %).

### Des atteintes aux personnes relativement plus élevées au collège

Parmi les faits de violence grave, les atteintes directes aux personnes sont plus fréquentes dans les collèges que dans les lycées : elles constituent ainsi 84 % des incidents enregistrés par les collèges contre 76 % pour les lycées professionnels et 67 % pour les LEGT (graphique 3). Au collège, de tels incidents se partagent à parts égales entre violence physique et violence verbale (respectivement 38 % et 39 % des actes graves recensés). Les atteintes aux biens ou à la sécurité de l'établissement y représentent 16 % des violences enregistrées.

### Des atteintes aux biens et à la sécurité plus fréquentes en LEGT

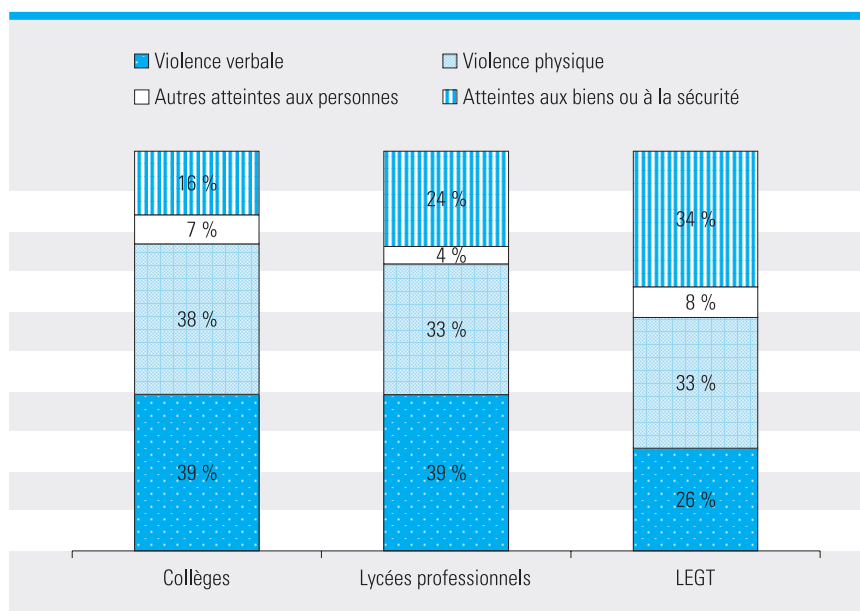
Les lycées d'enseignement général et technologique se distinguent des autres types d'établissements par une proportion beaucoup plus faible des violences verbales et, en contrepartie, une part plus importante des atteintes aux biens ou à la sécurité de l'établissement : 34 % des actes graves déclarés par les LEGT sur l'année scolaire 2007-2008 sont des atteintes aux biens ou à la sécurité. Les vols constituent à eux seuls près de 14 % des actes graves. Les dommages aux biens personnels, aux locaux ou au matériel scolaire en représentent 12 %. Autre trait caractéristique, une part non négligeable des actes recensés est relative à la consommation ou au trafic de stupéfiants (7 %). Toutefois, en volume, ces actes demeurent relativement peu fréquents, puisque le nombre d'actes recensés dans les LEGT est peu élevé. Les lycées professionnels se trouvent dans une position intermédiaire, avec une violence verbale prédominante (39 % des actes enregistrés) et des violences physiques fréquentes, mais en proportion un peu moindre que dans les collèges (33 % des

## Mesure de la violence en milieu scolaire

Le nouveau dispositif SIVIS enregistre les actes de violence dans une nomenclature comportant 14 postes. Par rapport à SIGNA, cette classification intègre des faits nouveaux, tels que les atteintes à la vie privée et le « happy slapping ». En revanche, le suicide et les tentatives de suicide, qui ne relèvent pas d'une infraction pénale, ne sont plus recensés.

	Nomenclature des faits de violence dans la nouvelle enquête SIVIS
Les atteintes aux personnes	Violence physique
	Violence verbale
	Racket
	Violence sexuelle
	Bizutage
	Atteintes à la vie privée : droit à l'image et représentation des personnes "Happy slapping"
Les atteintes aux biens	Vol
	Dommages aux locaux ou au matériel
	Dommages aux biens personnels
Les atteintes à la sécurité	Port d'arme à feu
	Port d'arme blanche
	Consommation de stupéfiants
	Trafic de stupéfiants

GRAPHIQUE 3 – Les incidents graves par type d'établissement



Source : DEPP - enquête SIVIS 2007-2008

Champ : ensemble des établissements publics du second degré (métropole et DOM)

faits). Les atteintes aux biens ou à la sécurité représentent un quart environ des actes graves recensés par les LP.

### Plus de violence verbale dans les collèges et les lycées professionnels

Avec environ quatre actes graves déclarés sur dix, la violence verbale est 1,5 fois plus fréquente dans les collèges et les lycées professionnels que dans les LEGT. Toutefois, les caractéristiques de cette violence diffèrent peu de celles observées dans les LEGT. Quel que soit le type d'établissement, la violence verbale est neuf fois sur dix

dirigée contre les représentants de l'institution. Aussi bien dans les collèges, les LP que dans les LEGT, les enseignants représentent un peu plus de 60 % des victimes. En revanche, la proportion des surveillants et des conseillers principaux d'éducation parmi les victimes de violence verbale diffère selon le type d'établissement : dans les LEGT, 12 % des agressions verbales ont été adressées aux CPE et 5 % aux surveillants. Ces pourcentages sont inversés pour les collèges et les lycées professionnels. Les violences verbales en lycée professionnel et au collège ont été un peu moins souvent enregistrées comme étant à caractère discriminatoire : 13 % des violences

verbales renseignées en LP, 15 % au collège et 18 % en LEGT. Les agressions verbales y ont été également un peu moins fréquemment suivies d'un signalement ou d'un dépôt de plainte : 24 % en LP, 26 % pour les collèges et 32 % pour les lycées d'enseignement général et technologique. Contrairement aux lycées, la violence physique au collège est davantage exercée dans les espaces communs de l'établissement : 41 % des actes de violence physique recensés en collège ont eu lieu dans la cour de récréation, alors que cette proportion est seulement de 14 % pour les lycées professionnels et de 9 % pour les LEGT. Les lycéens ayant le droit de sortir de l'établissement dans la journée, une part importante des agressions physiques s'est déroulée aux abords immédiats de l'établissement, en particulier pour les lycées d'enseignement général et technologique où cette proportion atteint 43 %. Elle est de 27 % en lycée professionnel et de 16 % pour les collèges. Toujours au plan de la violence physique, les lycées professionnels se distinguent par le fait qu'une part importante des agressions s'est déroulée en salle de cours ou en atelier (26 % contre 13 % dans les collèges et les LEGT).

### Une violence physique plus fréquente dans les collèges, mais pas plus lourde de conséquences

La violence physique est relativement plus présente dans les collèges : ceux-ci représentent 67 % des établissements du second degré et concentrent 77 % de l'ensemble des agressions physiques graves déclarées. Ces proportions sont respectivement de 13 % et 12 % pour les LP, 20 % et 11 % pour les LEGT. Toutefois, cette violence physique ne semble pas plus lourde de conséquences pour les victimes que dans les autres types d'établissement : 53 % des violences physiques recensées au collège ont nécessité des soins médicaux pour la victime, taux similaire à celui observé en LP, un peu inférieur à celui enregistré par les LEGT (59 %). Les violences physiques au collège s'accompagnent relativement moins souvent de menaces ou de l'utilisation d'une arme blanche que dans les

**TABLEAU 4 – Les incidents graves selon le type d'auteur et de victime (en %)**

Auteurs	Victimes				
	Elèves	Personnel de l'établissement	Autres personnes	Sans victime	Ensemble
Elèves	36,3	40,1	1,5	7,1	85,0
Personnel de l'établissement	0,5	0,1	0,0	0,0	0,7
Autres personnes	6,3	4,5	0,3	3,2	14,4
<b>Ensemble</b>	<b>43,2</b>	<b>44,7</b>	<b>1,9</b>	<b>10,3</b>	<b>100,0</b>

Source : DEPP - enquête SIVIS 2007-2008

Champ : ensemble des établissements publics du second degré (métropole et DOM)

lycées. Par ailleurs, la part des agressions physiques ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte ou d'un signalement est plus faible dans les collèges (59 %) que dans les lycées professionnels (62 %) et les lycées d'enseignement général et technologique (77 %).

### Les élèves, principaux auteurs de la violence en milieu scolaire

Sur l'année scolaire 2007-2008, les élèves ont commis 85 % des incidents graves déclarés par les établissements (tableau 4). Un nombre négligeable d'incidents a eu pour origine un personnel de l'établissement (0,7 %). Les autres auteurs ont principalement été des personnes extérieures à l'établissement ou inconnues.

La violence commise par des personnes extérieures à l'établissement correspond une fois sur cinq à une agression physique sur un élève et, aussi souvent, à des dommages aux locaux ou au matériel scolaire. Viennent ensuite les violences verbales sur le personnel de l'établissement (16 %) et les vols à l'encontre des élèves (14 %). Près de la moitié de ces incidents ont pour auteur une ou des personnes qui n'ont pas de lien familial avec les élèves et seulement 14 % relèvent clairement de leur famille. Cependant, l'identité de l'auteur est inconnue pour près d'un incident sur quatre.

### De fréquentes agressions verbales d'élèves envers le personnel de l'établissement

Quatre incidents graves déclarés sur dix ont eu pour auteur un ou des élèves et pour victime un adulte travaillant dans l'établissement. Il s'agit trois fois sur quatre de violence verbale. En effet, le personnel est beaucoup plus fréquemment exposé à ce type de violence qu'aux agressions

physiques : 15 % des agressions subies sont des violences physiques et 10 % sont des atteintes aux biens ou à la vie privée. Il convient de noter que la proportion importante des actes commis envers le personnel de l'établissement provient en partie du mode de recensement de la violence dans le nouveau dispositif SIVIS : alors qu'un acte impliquant un élève n'est enregistré que si certaines conditions sont remplies, un incident impliquant un personnel de l'établissement est systématiquement retenu (voir l'encadré p. 2). De plus, l'enquête, effectuée auprès des principaux et proviseurs, recense les incidents graves portés à la connaissance des responsables d'établissement.

Les violences physiques ou verbales subies par le personnel de l'établissement sont quasi-exclusivement le fait des élèves (90 %). Quelques-unes relèvent de personnes extérieures ou inconnues (6 %) ou encore des familles des élèves (4 %). Parmi les incidents graves commis à l'encontre d'un personnel de l'établissement, 67 % ont eu pour victime un enseignant, 17 % un surveillant, 8 % un personnel de direction, 6 % un conseiller principal d'éducation et 2 % un personnel de service ou un personnel médical, infirmier ou social. Plus nombreux et plus fréquemment en contact avec les élèves que les autres personnels de l'établissement, les enseignants représentent 60 % des personnels en établissement.

### Élèves, auteurs et victimes d'un tiers des violences

Les élèves, s'ils constituent les principaux auteurs de la violence en milieu scolaire, en sont également très souvent victimes : 36 % des incidents graves recensés sur l'année scolaire 2007-2008 relevaient d'une violence entre élèves. Contrairement à celle exercée sur le personnel de

l'établissement, ces agressions sont le plus souvent physiques : deux incidents sur trois ayant eu pour victime(s) un ou plusieurs élèves se sont traduits par de la violence physique, un sur dix est un vol et seulement 8 % relèvent de la violence verbale. Comme – quand ils ne concernent que les élèves – seuls les incidents les plus graves sont enregistrés dans l'enquête, les violences physiques signalées à l'encontre d'un élève ont impliqué des conséquences plus lourdes que pour un personnel d'établissement victime : près de deux tiers des violences physiques à l'encontre d'un élève ont été suivies de soins médicaux (65 %) alors que cette proportion est inférieure à un sur cinq pour un enseignant ou un surveillant.

### Violence suivie de conséquences neuf fois sur dix

Du fait du recentrage, dans l'enquête SIVIS, sur les incidents les plus graves commis par les élèves, seuls 7 % d'entre eux n'ont eu aucune suite en interne et 8 % ont été suivis

**TABLEAU 5 – Conséquences des incidents graves selon la victime (en % des incidents)**

Conséquences	Victimes		
	Inspection académique	Élève(s)	Personnel établissement
Signalement	Inspection académique	28	22
	Conseil général	4	3
	Police	32	18
	Justice	9	7
Dépôt de plainte		41	20

Source : DEPP - Enquête SIVIS 2007-2008

Champ : ensemble des établissements publics du second degré (métropole et DOM)

N.B. La somme en colonne dépasse 100 % car un incident grave peut avoir plusieurs conséquences.

seulement d'un avertissement ou d'un blâme. 85 % ont donc eu des conséquences plus sévères : un quart des incidents ayant eu pour auteur un ou des élèves a été sanctionné par un conseil de discipline et plus de trois sur cinq ont été suivis de mesures d'exclusion temporaire (61 %).

Un acte de violence peut donner lieu à plusieurs conséquences : signalement à l'inspection académique, et/ou au conseil général, et/ou à la police, à la justice, et/ou faire l'objet d'un dépôt de plainte. De par la gravité des incidents dont sont victimes les élèves, ils ont donné lieu, plus de six fois sur dix, à au moins un signalement ou une plainte (62 %), contre une fois sur trois lorsque la victime est un personnel de

l'établissement (34 %). En particulier, un signalement à la police a été émis pour un tiers des violences commises sur des élèves, cette proportion n'est que de 18 % lorsqu'un personnel de l'établissement a été victime (tableau 5). De plus, les incidents déclarés ont été deux fois plus souvent suivis d'une plainte lorsqu'ils ont été commis envers un élève qu'envers un personnel de l'établissement (41 % contre 20 %).

Nadine Laïb, DEPP B3

### Pour en savoir plus

« Les actes de violence recensés dans SIGNA en 2005-2006 » Note d'Information 06.30, MEN-DEPP, décembre 2006.

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

### Échantillon et taux de réponses

L'échantillon national d'un millier d'établissements publics du second degré est tiré selon un plan de sondage aléatoire stratifié, croisant le type d'établissement et le nombre d'élèves inscrits avec 106 établissements par strate.

#### Constitution de l'échantillon national du second degré public

Effectifs élèves	Collèges			LEGT			LP			Total
	< 400	[400 ; 550]	> 550	< 750	[750 ; 1 150]	> 1 150	< 330	[330 ; 470]	> 470	
Taux de sondage (en %)	5,9	6,7	5,8	21,8	19,5	20,9	30,4	33,5	28,6	12,2

Pour les deux premières périodes, quatre établissements sur cinq ont répondu à la partie « Saisie des incidents », qu'ils aient déclaré n'avoir connu aucun incident pour la période ou effectivement enregistré des incidents. Au dernier trimestre, deux tiers des établissements ont renseigné le questionnaire.

Ce taux global de réponses à l'enquête diffère selon le type d'établissement enquêté : les collèges ont le plus souvent répondu à la partie sur les incidents, les lycées d'enseignement général et technologique le moins fréquemment. On observe une forte baisse du taux de réponses au fur et à mesure de l'année scolaire, en particulier pour les LEGT où il n'atteint que 57 % pour la dernière période.

#### Taux de réponses au questionnaire incidents (en %)

	Période 1 (septembre-novembre)	Période 2 (décembre-février)	Période 3 (mars-juin)
<b>Ensemble des EPLE</b>	<b>82</b>	<b>80</b>	<b>66</b>
Collèges	90	85	74
Lycées professionnels	77	79	66
LEGT	80	76	57

Source : DEPP - enquête SIVIS 2007-2008

Champ : établissements publics du second degré (métropole et DOM) de l'échantillon SIVIS

Au total, près de six établissements interrogés sur dix ont répondu à l'enquête sur l'ensemble des trois périodes de l'année scolaire 2007-2008, tandis qu'un « noyau dur » de 10 % n'y a pas du tout répondu.

#### Nombre de vagues renseignées (en % des établissements)

	Réponse aux trois vagues	Réponse à deux vagues sur trois	Réponse à une seule vague	Aucune réponse	Total
<b>Ensemble des EPLE</b>	<b>59</b>	11	20	<b>10</b>	100
Collèges	69	8	17	7	100
Lycées professionnels	56	11	21	11	100
LEGT	51	14	23	12	100

Source : DEPP - enquête SIVIS 2007-2008

Champ : établissements publics du second degré (métropole et DOM) de l'échantillon SIVIS

Enfin, les données sur le climat de l'établissement ne sont disponibles que pour 68 % des établissements de l'échantillon national en première période, 56 % en seconde et seulement 43 % en troisième, ce qui constitue *in fine* un faible taux de réponses total à l'enquête. L'exploitation statistique de la partie qualitative de l'enquête s'avère donc fragile.